

SOLUTIONS D'AUTOCONSOMMATION/AUTOPRODUCTION

Depuis 2017, les entreprises ou les collectivités peuvent autoproduire et autoconsommer leur énergie ; ces nouvelles mesures s'inscrivent dans la continuité de la loi sur la transition énergétique.

Smart Energy Concept (S.E.C) propose de vous accompagner dans cette démarche, de concevoir et d'installer votre système d'auto-production à partir de production d'énergie photovoltaïque.

Quel est le principe de l'autoconsommation/autoproduction ?

Sur une surface disponible et non utile à votre exploitation (toiture, surface de parking, terrain), nous installons des panneaux solaires qui assurent la production d'énergie. Cette production passe par un onduleur qui est raccordé à votre compteur et viens chaque jour en déduction de votre consommation. Pour améliorer le rendement du système ou assurer des consommations de nuit, il est possible de stocker une partie de l'énergie produite dans des batteries.



Quel est le déroulement de votre projet ?

Dans un premier temps il est nécessaire d'évaluer votre niveau de consommation d'énergie mensuel afin de déterminer quel doit être votre niveau d'auto-production. Cette auto-production doit être consommée le jour de sa production ou stockée pour être utilisée ultérieurement (par exemple des jours sans soleil ou la nuit). Si vous produisez plus d'énergie que votre consommation, l'excédent est revendu à EDF au tarif de 0,06 cts/€ le kwh.

Il est donc important de bien calculer le niveau d'autoconsommation adapté à votre situation, le tarif de revente d'énergie n'étant pas spécialement intéressant (il est juste destiné à gérer les Pics).

Avantages de l'autoconsommation/autoproduction?

Une meilleure maîtrise de vos coût d'exploitation en figeant une partie de votre coût de l'énergie : L'augmentation importante du coût de l'électricité depuis ces dernières années (+35 %), va se poursuivre sur les années à venir ; Ces augmentations successives sont destinées à prendre en compte à la fois les surcoûts de poursuite d'activité et de démantèlement des centrales nucléaires, mais aussi les coûts de financement de la transition énergétique (100% d'augmentation de la taxe CSPE sur vos factures depuis 2012). Les analystes prévoient une hausse similaire sur les 10 ans à venir.

La maîtrise ou la réduction du poste énergie devient donc plus que jamais une obligation pour les gestionnaires d'entreprises ou de collectivités, que vous soyez propriétaire des locaux ou non.

En installant une production d'énergie photovoltaïque, vous figez sur 25 ans (durée de vie moyenne d'une centrale photovoltaïque) le coût de vos kwh sur la quotité produite.

Engagez votre entreprise sur la voie de la transition énergétique, et utilisez votre auto production comme vecteur de communication pour démontrer votre volonté de vous engager dans une production de biens ou de services plus respectueuse de l'environnement. Vous répondrez ainsi aux aspirations de votre clientèle qui est de plus en plus attentive aux entreprises qui prennent en compte de manière volontaire leur Responsabilité Sociétale (RSE, et qui représente votre contribution aux enjeux de développement durable).

Valorisez votre patrimoine, si vous êtes propriétaire des locaux, en installant une centrale photovoltaïque. Votre bâtiment sera plus « vert » dans son fonctionnement, et élargira le potentiel d'acheteurs en cas de revente.

Notre expertise et expérience en matière de production photovoltaïque

Impliqués dans l'énergie solaire depuis 2002, les équipes de S.E.C ont développé et installé plusieurs dizaines de mégawatt depuis cette date, que ce soit en toiture (intégrés ou sur imposition), au sol (centrales solaires) ou en couverture de auvents (pergola, surfaces de parking).

Depuis 2012 nous travaillons sur des solutions intégrant du stockage d'énergie, ainsi que des solutions hybrides (intégrant plusieurs sources d'énergie).

S.E.C dispose du label RGE

